

soit 2 000 200 de francs supérieurs au budget. Les comptes sont conformes, même inférieurs au budget. Ce dépassement est dû à la constitution de provisions: 4 millions pour assumer les avances des pensions alimentaires irrécouvrables; 1 million pour l'absorption des frais de restructuration du Réseau hospitalier fribourgeois et 500 000 francs à l'Hôpital cantonal pour débiteurs douteux. Le personnel est en augmentation de 6,3 équivalents plein-temps, 6 le sont dans le secteur hospitalier.

Les principaux points à relever concernent la santé publique. A la position 366.001 «Subventions pour l'assurance-maladie»: 125,8 millions, soit une augmentation de 1,8 million en raison de l'augmentation du nombre des personnes âgées bénéficiaires de prestations complémentaires; 88 535 personnes touchent une réduction de primes.

A l'Hôpital cantonal, établissement qui est géré par une enveloppe budgétaire, il y a moins 1 million de charges. Un dépassement dans l'entretien des immeubles, plus 400 000 francs, provient de l'aménagement du parking pour le personnel. A noter encore une diminution des taxes hospitalières et une forte augmentation des soins ambulatoires et, comme je viens de vous le dire, des provisions d'un montant de 500 000 francs pour débiteurs douteux et 1 million pour le RHF.

A l'hôpital de Marsens, moins 1 million de charges également. L'amortissement des immeubles est supérieur de 1,2 million de francs; là, on a profité du bon résultat des comptes. Dans les recettes, plus 1 million de taxes d'hospitalisation dû à l'augmentation du forfait de 13 francs par jour et à un rattrapage. A noter que 6 lits/EMS ont été créés à l'hôpital de Marsens.

Concernant le Service psychosocial, plus 500 000 francs de charges, cela provient d'une diminution de recettes. En effet, le point TARMED, qui était fixé à 97 centimes, a diminué à 77 centimes, ce qui n'avait pas été prévu au budget. Il en va de même pour le Service de pédopsychiatrie.

Au Service de la prévoyance sociale, il y a une diminution des subventions cantonales pour l'institution cantonale pour homes «handicapés», augmentation des subventions spéciales dans les EMS de 10 millions; cela avait fait l'objet d'un crédit supplémentaire. Là, le budget avait été sous-estimé.

Dans l'action sociale, l'aide aux demandeurs d'asile a baissé de 6 millions de francs, mais est compensée également par une diminution de recettes de la Confédération. Là, comme je l'ai dit auparavant, un versement aux provisions de 4 millions pour des pensions alimentaires.

Dans les assurances sociales, il y a une diminution de la part du canton au financement de l'AI: moins 3 millions de francs.

Aux PC/AVS: moins 2 millions et augmentation des prestations complémentaires AI, plus 2 millions.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je n'ai pas de commentaires pour l'instant.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** J'ai une question concernant le chapitre du Service de l'action sociale.

A la page 236, on constate à la rubrique 330.001, d'une part, des pertes sur créances qui concernent les avances sur pensions alimentaires pour un montant de 3,7 millions et, d'autre part, sous la rubrique 380.007, également là, une attribution aux provisions pour pertes sur avances pour pensions alimentaires. D'une part, ces chiffres sont importants et augmentent d'une année à l'autre. D'autre part, ces pertes dépassent largement le montant budgétisé, mais je conviens qu'il est difficile de budgétiser des pertes sur créances irrécouvrables à l'avance. Ma question porte sur les éventuelles mesures qui sont prises par vos services pour tenter de récupérer ces créances, notamment vis-à-vis de débiteurs qui seraient maintenant domiciliés à l'étranger, peut-être avec l'aide de sociétés de recouvrement.

**Le Rapporteur.** Je laisserai répondre M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, c'est un poste qui a attiré toute notre attention. Les dépenses augmentent et là nous avons déjà fait appel à un service de recouvrement qui a été assez efficace puisque nous avons pu récupérer des montants assez importants durant l'année 2006. Nous maintenons notre vigilance et nous allons continuer de porter toute notre attention là-dessus. Par ailleurs, nous sommes en train de réexaminer la loi sur les pensions alimentaires et, dans ce cadre-là, nous allons aussi prendre en compte l'ensemble des éléments qui sont importants dans ce dossier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

### DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Le compte rendu mentionne toute l'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales. Lors de la visite à la Direction, les rapporteurs ont examiné plus en détail le fonctionnement des institutions spécialisées. Nous avons constaté que l'opération de rattrapage concernant les révisions en suspens des comptes des institutions est presque terminée. Les comptes sont révisés chaque année à la fin avril et contrôlés par une fiduciaire. La Direction leur a transmis une directive pour l'établissement du budget et la révision de ces comptes, un aide-mémoire, un organigramme pour le calcul des coûts et une nouvelle procédure de révision. Le système proposé paraît bien fait et c'est à l'usage que l'on verra s'il répondra à l'attente du canton et des institutions. Le Service aidera à la mise en place de ces directives comptables imposées.

Dans le cadre de la RPT, le soutien des institutions spécialisées deviendra une tâche entièrement cantonale. Il serait souhaitable de mettre en place une administration commune pour l'ensemble de ces institutions. On nous a confirmé que le Service est sous-doté et que

l'engagement de deux personnes paraît indispensable au vu des contrôles supplémentaires.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je n'ai pas de commentaires.

**Piller Valérie (PS/SP, BR).** J'ai pu constater dans le compte rendu de l'Etat qu'un groupe de travail intercantonal a été mis en place pour l'implantation d'une antenne du planning familial dans la Broye. Dans le courant du mois de novembre, les communes de la Broye ont assisté à une séance d'information concernant la périnatalité ainsi que le planning familial. Lors de cette présentation, nous avons été informés que le Conseil d'Etat avait supprimé au budget 2007 un montant pour la mise en place de cette structure. Une collaboration intercantonale est prévue pour cette mise en place, mais la décision du Conseil d'Etat a dû tout reporter. Je souhaiterais que cette antenne du planning familial soit reconsidérée lors de la préparation du budget 2008. En effet, avec l'ouverture du gymnase intercantonal le besoin d'une telle structure est omniprésent.

**Le Rapporteur.** J'ai pris note de la question de M<sup>me</sup> Piller et M<sup>me</sup> la Commissaire apportera des précisions.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En effet, le montant prévu pour l'ouverture d'une antenne du planning familial dans la Broye a été biffé lors de la troisième lecture du budget 2007 pour des questions de priorité. Nous l'avons remis pour la lecture du budget 2008, nous sommes en discussion avec le canton de Vaud. Pour information, le Grand Conseil vaudois avait également refusé le montant au budget 2007 pour cette antenne dans le canton de Vaud. Actuellement, nous avons trois antennes pour le planning familial: à Fribourg, à Bulle et à Meyriez.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2006

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Pour le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, la bonne conjoncture a influencé favorablement les résultats de l'ECAS sans que les taux en subissent un changement. Les cotisations augmentent de 18,7 millions pour atteindre 378 millions, soit 5,22% d'augmentation et les prestations versées de près de 20 millions, 2,29% pour atteindre 882,2 millions. Les rentes AVS et AI représentent 550 millions. A l'Office AI, on note une baisse des demandes et des nouveaux rentiers, cela est dû à la volonté de privilégier la réadaptation plutôt que d'octroyer une rente. La bonne

conjoncture, une bonne collaboration des entreprises et de l'Office AI permettent de développer ces mesures. L'octroi des rentes a baissé de 7% en 2006, 20% de 0,3 à 0,6. Les mesures professionnelles augmentent de près de 19%.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je n'ai pas de commentaires.

**Thomet René (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du riche contenu du rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales. Véritable élément d'un observatoire du social dans notre canton, les données révèlent une situation concrète et objective de la situation de la précarité dans notre canton. Si nous constatons avec satisfaction que le nombre de nouvelles rentes AI a cessé d'augmenter au profit d'un nombre plus important de mesures de réadaptations professionnelles et de placements, la preuve que notre canton n'a pas eu besoin de la cinquième révision de l'AI pour prendre ces mesures, il n'en demeure pas moins que le nombre de ces rentes reste particulièrement élevé. De plus, nous enregistrons des augmentations importantes des allocations pour impotents de l'AI et des prestations complémentaires AVS-AI. Ces éléments constituent une part de la précarité. Nous appelons précarité l'ensemble des situations de dépendance de la population face à des mesures sociales ou du traitement du chômage. Trois catégories entrent en ligne de compte. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'indemnités de leur caisse de chômage, les rentiers de l'assurance invalidité, les bénéficiaires d'aide sociale. Le transfert d'une catégorie sur l'autre est ainsi toujours pris en compte puisque le taux de précarité est le cumul des chômeurs, des rentiers AI et des bénéficiaires d'aide sociale par rapport à la population résidente.

Combien de fois avons-nous entendu dans ce plénum des remarques concernant la position de notre canton dans le classement de la fiscalité des cantons suisses? Permettez-moi donc de relever qu'en ce qui concerne le taux de précarité notre canton occupe le peu glorieux septième rang bien calé dans un peloton de tête nettement au-dessus du taux de précarité moyen suisse. Une telle situation mérite une analyse que le groupe socialiste ne manquera pas de proposer formellement. Dernière remarque, le rapport mentionne également que malgré que les ressources humaines, en particulier du corps médical, ont quelque peu augmenté, le «quelque peu» est une nuance particulièrement significative, ces ressources n'ont pas été suffisantes pour constituer dans les meilleurs délais un dossier complet permettant à l'Office AI de prendre des décisions solidement fondées. Des retards dans le traitement des dossiers retardent également les décisions. Lorsque ces décisions doivent amener à l'octroi d'une rente ou d'une mesure de réadaptation, elles n'ont pas seulement des conséquences financières qui obligent souvent à faire appel à l'aide sociale mais elles ont aussi des conséquences humaines pour l'assuré et parfois aussi pour sa famille.